



**UNIVERSITE DE NANTES**  
**Institut d'Études Judiciaires**

\*\*\*

**Examen d'entrée à l'École des Avocats du Grand Ouest**  
**Année 2015**

Date de l'épreuve : Mercredi 16 septembre 2015

Lieu : Amphi E

Durée : de 13h00 à 16h00

Matière : Épreuves écrites à caractère pratique

**Droit administratif**

Les candidats résoudre le cas pratique suivant

Documentation :

Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés.

Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires.

Joseph Longtarin est propriétaire d'un bar-restaurant dans la station thermale de Champignac-le comte, à proximité du casino municipal traditionnellement exploité en régie directe par la commune.

Le maire, Cécile Étay-Hunfois, vient toutefois, le 16 août dernier, après autorisation du conseil municipal, de signer un contrat en concédant la gestion à la société anonyme Bank, Root et Faït. Désireuse d'accroître l'activité de cet établissement, elle a, dans la foulée, pris un arrêté municipal reportant de trois heures à cinq heures du matin l'horaire auquel doit intervenir sa fermeture, alors même qu'existe un arrêté du préfet du département retenant trois heures du matin. Elle a également procédé à l'abrogation de tous les permis d'installation d'une terrasse sur une partie de la voirie publique accordés aux propriétaires de bars situés aux alentours du bâtiment du casino, dont celui de Joseph Longtarin. Soucieuse de couper court à toute polémique, elle a, enfin, dans une interview donnée au quotidien local *Le Moustique*, fait savoir qu'elle interdirait toute réunion publique d'éventuels opposants à la privatisation de la gestion du casino.

Souhaitant exprimer sa frustration au maire, Joseph Longtarin se rend à l'hôtel de ville afin de la rencontrer. Il est toutefois victime, en route, d'une collision avec un camion de la commune procédant au ramassage des ordures ménagères de l'école primaire Alphonse Danlat. Après l'établissement du constat à l'amiable, il parvient vers 17 heures 30 à destination, avant de rencontrer, pendant 20 minutes, Cécile Étay-Hunfois. Sortant du bureau de cette dernière, il est surpris de découvrir que la porte d'accès du public sur la façade du bâtiment est close et que l'agent d'accueil est parti, alors même que la fermeture ne devrait intervenir qu'à compter de 18 heures. Il entreprend alors de sortir par la fenêtre des toilettes du rez-de-chaussée donnant sur la cour arrière. Il est toutefois pris pour un malfaiteur par l'agent de sécurité Maurice Bellechâtaigne qui fait usage à son encontre de son pistolet à impulsion électrique. Sous le choc, Joseph Longtarin fait un malaise et s'évanouit. Prenant conscience de sa bévue, Maurice Bellechâtaigne l'entraîne vers les toilettes afin d'essayer de le ranimer en faisant couler de l'eau fraîche sur son visage. Il l'appuie pour ce faire sur un évier, mais ce dernier, mal fixé, se détache du mur et lui fracture le fémur droit.

Depuis la clinique *Les Chuchotis* où il est hospitalisé suite à cette mésaventure, Joseph Longtarin fait appel à vos lumières sur les points suivants :

- quels types de recours juridictionnels seraient envisageables à l'encontre du contrat de concession du casino municipal ?
- que pensez-vous de la légalité de l'arrêté municipal reportant de trois heures à cinq heures du matin l'horaire auquel doit intervenir sa fermeture ?
- Cécile Étay-Hunfois pouvait-elle procéder, comme elle l'a fait, à l'abrogation des permis d'installation de terrasse sur la voirie publique accordés aux propriétaires de bars situés aux alentours du casino ?
- pourra-t-elle légalement, comme elle l'affirme, interdire toute réunion publique d'éventuels opposants à la privatisation de la gestion du casino ?
- sur quels fondements juridiques et devant quelle juridiction serait-il susceptible d'obtenir indemnisation des différents dommages dont il a été la victime à l'occasion de sa visite à l'hôtel de ville ?